

CELSELECT

Projet

La nouvelle Politique Commune des Pêches, adoptée en 2014, introduit l'obligation de débarquer toutes les espèces soumises à des limites de captures, également appelées TAC (taux admissibles de capture). Depuis 2020, plus aucune pêcherie communautaire ne peut rejeter les espèces [...]

Thématique : Innovation, Techniques de pêche ou de cultures marines | **Localisation** : Bretagne Nord, Bretagne Sud, Manche et Mer du Nord | **Filière** : Pêche

 **Projet : Terminé**

 **Porteurs du projet :** Organisation de Producteurs Les Pêcheurs de Bretagne (OP LPDB),

 **Financeurs :** Région Bretagne, France Filière Pêche (FFP),

Contexte

La nouvelle Politique Commune des Pêches, adoptée en 2014, introduit l'obligation de débarquer toutes les espèces soumises à des limites de captures, également appelées TAC (taux admissibles de capture). Depuis 2020, plus aucune pêcherie communautaire ne peut rejeter les espèces concernées par ces TAC. Si des dérogations sont prévues dans des conditions particulières (liées aux contraintes techniques ou économiques imposées par l'interdiction de rejeter), dès 2014 les professionnels se sont mobilisés, avec l'appui des scientifiques, pour envisager des solutions techniques permettant de réduire significativement les rejets dans l'ensemble des pêcheries.

Les pêcheries chalutières multispécifiques (pêchant différentes espèces à la fois) dans les mers Celtique, Manche ouest et à l'ouest de l'Irlande sont particulièrement concernées par cette interdiction, et les données du programme d'observation à la mer OBSMER indiquent que les rejets représentent en moyenne 20 % des captures totales. L'application de l'obligation de débarquement à ces flottes pourrait remettre en cause la pérennité de leurs activités.

Dans ce contexte, l'amélioration de la sélectivité des engins de pêche apparaît comme une nécessité pour répondre aux objectifs fixés par la réglementation européenne, tout en maintenant l'approvisionnement alimentaire issu de ces pêcheries. Des améliorations techniques ont déjà été testées, spécifiquement pour les chalutiers de mer Celtique ou d'autres navires pratiquant des activités similaires. Si certaines ont été largement adoptées, d'autres n'ont jamais été réellement utilisées, les résultats de l'époque indiquant des contraintes techniques d'utilisation ou des pertes supérieures aux bénéfices potentiels.

Compte tenu des évolutions technologiques et des contraintes nouvelles qui s'imposent aux producteurs, les dispositifs de sélectivité déjà testés, doivent être revus pour assurer une utilisation optimale pour les espèces commercialisées et non valorisées.

Deux pêcheries sont particulièrement distinguées l'une ciblant les gadidés (merlan, églefin et cabillaud), l'autre ciblant les espèces benthiques (baudroie, cardine, raies).

Le programme d'amélioration de la sélectivité des chalutiers hauturiers de mer Celtique (CELSELECT), a pour objectif de répondre à la question : comment diminuer les rejets de la pêche chalutière ? Les espèces ciblées par ce travail de sélectivité, toutes d'un intérêt commercial reconnu pour la filière, sont les suivantes : le merlan, l'églefin, le cabillaud, la baudroie, la cardine et la raie. L'objectif est donc dans un premier temps de réduire les captures de juvéniles sur ces espèces, qui ne peuvent être valorisées faute d'avoir atteint la taille de commercialisation. Un deuxième objectif est également d'éviter les prises accessoires d'autres espèces, non commercialisables (ou pour lesquelles il n'y a pas de quotas de pêche). Globalement, les captures de juvéniles d'espèces ciblées d'intérêt commercial doivent être réduites pour garantir une meilleure valorisation : merlan, églefin, cabillaud, baudroie, cardine, raies. L'échappement d'autres espèces, dont les quotas disponibles sont faibles (voire nuls), ou mieux valoriser par d'autres flottilles doit être considérablement amélioré pour éviter l'effet dit « d'espèce limitante » qui pourrait conduire à la fermeture prématurée de pêcheries : espèces de petits pélagiques (maquereau, chinchar, sanglier, merlan bleu), plie.

Objectifs

- ✓ Diminuer les rejets de la pêche chalutière (merlan, églefin, cabillaud, baudroie, cardine et raie)
- ✓ Réduire les captures juvéniles de ces espèces

- ✓ Eviter les prises accessoires

Actions

En fonction des métiers (type de pêche), les espèces ciblées sont différentes. C'est pourquoi le projet s'est appuyé sur la mise en place de 4 dispositifs sélectifs sur 8 bateaux, sur une période d'un an. Les dispositifs sélectifs, tous issus d'un travail de recherche par des scientifiques experts de la technologie des pêches, ont été mis en œuvre sur les bateaux-tests selon les contraintes spécifiques de la nouvelle réglementation sur l'obligation de débarquement.

Détail des dispositifs étudiés :

- Mailles T90
- Cylindre de Mailles Carrées
- Grilles à baudroie

La durée du projet a été pleinement utilisée à permettre des essais en mer, en assurant une appropriation des dispositifs par les professionnels dans des conditions d'exploitation réelles. La mesure de l'efficacité des engins sélectifs s'est faite par comparaison des volumes de rejets et des pertes commerciales potentielles, selon les dispositifs.

Rejets ciblés :

- juvéniles d'espèces commerciales (églefin, merlan, cabillaud, baudroie, cardine, raies)
- espèces mal valorisées (chincharde, maquereau)

espèces avec quotas limitants (sanglier, merlan bleu, églefin, cabillaud)

Résultats

L'utilisation du maillage en T90 est très bien perçue par les pêcheurs impliqués dans le projet, les pertes commerciales étant faibles selon les pratiques de tri des flottilles dans la zone (au-dessus de la taille minimale de captures pour les principales espèces de Gadidés). Au contraire, l'utilisation du cylindre en mailles carrées qui permet également de réduire les rejets, conduit à la réduction des volumes d'espèces commerciales, qui peut apparaître incompatible avec l'exploitation des navires.

L'utilisation du maillage en T90 permet d'apporter une réponse à l'effet de certaines espèces limitantes pour les flottilles opérant à l'ouest de la mer Celtique, en réduisant sensiblement les captures de sanglier, maquereau et chincharde qui peuvent représenter des volumes importants en prises ponctuelles et non prévisibles (réduction de 75 -85 % des rejets en poids). L'intérêt de ce dispositif est également démontré pour réduire les captures de juvéniles de gadidés, essentiellement d'églefin et de merlan. Des pertes de ces espèces commerciales peuvent dans certains cas exister, mais ces volumes ne semblent pas affecter la perception très positive par les patrons de pêche de l'utilisation de ce type de chalut. La mise en œuvre de cette technique est simple et la réduction globale du volume de capture permet d'une part de limiter le travail de tri à bord et d'autre part d'améliorer la qualité de la partie valorisée. Il est important de noter que les résultats sont homogènes dans les différentes situations d'utilisation (bateau, zone de pêche, saison...). L'efficacité reconnue des chaluts équipés de rallonge en mailles T90 de 100mm a conduit à une extension de leur utilisation pour la flottille opérant en mer Celtique.

Les résultats obtenus pour le cylindre à mailles carrées sont moins marqués, même si l'échappement des petits individus de Gadidés semble amélioré. L'ajustement du positionnement du dispositif reste difficile à appréhender et des études complémentaires devraient être menées pour optimiser les configurations techniques. De la même manière, l'intérêt de l'utilisation d'un dispositif dispersif (flotteur) reste à démontrer.

Pour le dernier prototype de grille à lotes souple testé (version 4 dans le rapport), une diminution globale de 20% des poids de rejets est observée, sans diminution des débarquements. On constate notamment une diminution des rejets de poissons plats (cardines, arnoglosses) mais aussi de grondins, callionymes et petites roussettes. Concernant les baudroies, des échappements sont constatés pour les petites tailles (entre 10 et 20cm), mais cela ne permet pas de faire apparaître une différence significative des rejets en poids.

Compte-tenu de la facilité d'utilisation des deux dispositifs T90 et grille à baudroie souple, on pourrait imaginer dans certains cas, combiner une rallonge en T90 100mm et une grille à lotte souple. Par ailleurs, l'écartement horizontal des barreaux de la grille à baudroie pourrait éventuellement être augmenté, afin de favoriser les échappements des petites lottes. Enfin, pour les navires ciblant l'encornet, le maillage T90 pourrait être appliqué seulement à la partie droite du chalut, sans inclure le « fond de cul » de chalut. Ces différentes propositions seraient bien sûr à valider au niveau expérimental afin d'estimer les pertes commerciales éventuelles à court

terme au débarquement.

Documents

-  [Site projet](#)
-  [Site projet](#)